

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Aménagement  
du Territoire, Urbanisme,  
Logement

Unité Habitat-Logement

Affaire suivie par :  
Patrick Vignon  
Tél : 05 65 75 48 28  
Fax : 05 65 68 84 09  
Courriel : patrick.vignon  
[@aveyron.gouv.fr](mailto:@aveyron.gouv.fr)

REÇU LE  
14 AVR. 2017  
MAIRIE DE FLAGNAC

Rodez, le 10 AVR. 2017

Le Préfet de l'Aveyron

à

Mesdames, Messieurs les maires  
(liste in fine)

Objet : réhabilitation des logements du parc privé – Programme « Habiter Mieux »

Depuis plusieurs années, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), en partenariat avec l'État, développe auprès des particuliers un programme ambitieux de rénovation thermique des résidences principales, intitulé « Habiter Mieux ». En 2016, ce programme a permis la réhabilitation de plusieurs centaines de logements dans le département. Ces logements sont la résidence principale de ménages aux revenus modestes, souvent composés de personnes âgées.

L'année 2017 sera la dernière année du programme « Habiter Mieux ». Pour le département, il est d'ores et déjà prévu, en ce début d'année, d'améliorer le confort d'au moins 600 logements. Pour ce faire, une dotation ANAH de 3,5 M€ est réservée à ce programme, à laquelle il convient de rajouter 1,2 M€ de crédits État au titre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique. C'est dire l'importance de ce programme pour les particuliers, mais également pour l'économie locale, qui devrait ainsi bénéficier d'environ 15 M€ de travaux.

Pour en bénéficier, l'approche des travaux d'économie d'énergie à réaliser doit être la plus globale possible, pour atteindre 25 % de gain énergétique d'une part, faire l'objet d'un dossier exclusif de demande de subvention au titre du programme « Habiter Mieux » d'autre part. Ainsi, un propriétaire occupant ayant la volonté de scinder ses demandes de subvention sur deux programmes différents, par exemple un changement de chaudière au titre du programme « Habiter Mieux » et des travaux d'isolation de ses combles au titre du programme « isolation des combles pour un euro », se verrait refuser l'accès au programme « Habiter Mieux ».

Or il m'est actuellement signalé une recrudescence de propositions d'interventions ponctuelles, du type « isolation des combles pour un euro », sans réelle analyse des besoins du logement. Quoique plus simple, et susceptible de répondre à des besoins très spécifiques, l'émargement à ce dispositif ferme définitivement la porte des aides au titre du programme « Habiter Mieux ».

De son côté, le programme « Habiter Mieux » peut financer, à partir d'un diagnostic gratuit, des interventions graduées et adaptées aux besoins des gens et aux caractéristiques du logement. C'est donc aujourd'hui le seul programme qui globalise les aides afin de prendre en compte l'ensemble des problèmes thermiques d'une résidence principale.

Il est donc important de connaître ces éléments, et de les signaler aux propriétaires, qui peuvent être démarchés, quelquefois directement.

Étant au contact et proche de vos administrés, il me semblerait utile que vous puissiez les alerter sur l'ambition et la finalité du programme Habiter Mieux et renvoyer les personnes intéressées pour réaliser des travaux directement vers le Point Rénovation Info-Service de l'ADIL (association départementale d'information sur le logement, tél :05.65.73.18.00). Cette structure a pour mission, d'une part, de conseiller gratuitement les personnes intéressées à réaliser des travaux et, d'autre part, de les réorienter vers des opérateurs qui les accompagneront tout au long de leurs démarches administratives et techniques.

Je tenais à vous faire part de ces éléments et vous remercie par avance pour le relai de cette information auprès de vos administrés.

  
Louis LAUGIER